







grande rue d'Issy. Un ouvrier terrassier, le sieur Noblet, âgé de trente-sept ans, domicilié dans la commune, travaillait depuis quelques jours au fond de cette carrière, et il n'avait jusque là rien remarqué qui pût lui faire prévoir quelque catastrophe, quand, à l'heure indiquée, les terres se détachèrent soudainement du haut, tombèrent en masse sur lui et l'ensevelirent.

de quatre-vingt-cinq ans a terminé la session. Le huis-clos a été ordonné. L'accusé, nommé Bouquet, charretier, âgé de trente ans, déclaré coupable avec admission de circonstances atténuantes, a été condamné à trois ans de prison.

Bourse de Paris du 29 Aout 1862.

Table with 5 columns: Item, Au comptant, Dern. cours, Plus haut, Dern. cours. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 4 1/2 nanc, 4 0/0 comptant, Banque de France.

ACTIONS.

Table with 5 columns: Item, Dern. cours, Plus haut, Dern. cours, Plus haut. Rows include Crédit foncier, S. Aut. Lombard, Victor-Emmanuel, Crédit industriel, Russes, Comptoir d'escompte, Romains, Orléans, Saragosse, Nord anciennes, Saragosse à Xérès, Nord de l'Espagne, Est, Saragosse à Barcelone, Cordoue à Séville, Lyon-Méditerranée, Caisse Mirois, Ouest, Immeubles Rivioli, Genève, Gaz, C. Parisienne, Dauphiné, Docks de Marseille, Ardennes, Omnibus de Paris, Besseges à Alais, Londres, Autrichiens, Ports de Marseille.

OBLIGATIONS.

Table with 5 columns: Item, Dern. cours, Dern. cours, Dern. cours, Dern. cours. Rows include Obl. foncier, Orléans 4 0/0, Rouen, Havre, Lyon-Méditerranée, Paris à Lyon, Nord, Rhône 5 0/0.

Ne pas confondre la maison de draperie Dubois jeune, à Paris, rue Saint-Martin, 333, avec Dubois, négociant, même rue, récemment mis en faille.

Samedi, au Théâtre-Français, 6e représentation de Psyché; le mérite des interprètes, la musique de Lully, les beaux chœurs de M. Jules Cohen, la danse, les décors, les costumes, la mise en scène tout justifiée l'éclatant succès de cet ouvrage et l'emplacement du public.

— Opéra. — Lundi, 1er septembre, pour la réouverture, deux ouvrages nouveaux, le Marquis Harpagon, comédie en quatre actes; le Paradis trouvé, comédie en un acte, en vers.

— A l'Opéra-Comique, le Postillon de Longjumeau. M. Watrot remplira le rôle de Chapelou, M. Mengal celui du marquis; Mlle Béla, Madeleine. — Demain, première représentation (reprise), de Deux mots ou une Nuit dans la forêt, opéra en un acte, de Marsollier et Dalayrac.

DÉPARTEMENTS.

EURE-ET-LOIR. — La Cour d'assises d'Eure-et-Loir a tenu sa troisième session de 1862 sous la présidence de M. Genreau, conseiller à la Cour impériale de Paris.

La première affaire de la session était une accusation d'attentat aux mœurs sur deux enfants du sexe féminin, âgées de quatre et huit ans.

M. Blain des Cormiers occupait le siège du ministère public.

M. Baudouin était assis au banc de la défense.

L'accusé est un homme de soixante-quatre ans, dont la physionomie vénérable et les cheveux blancs sembleraient rendre invraisemblable la grave accusation à laquelle il a à répondre. Il se nomme Julien Garnier, est né à Saint-Cormier-des-Landes (Orne), et exerce la profession de marchand mercier ambulancier.

Le huis-clos est ordonné.

Les portes sont ouvertes à trois heures pour donner connaissance du verdict du jury. L'accusé, reconnu coupable d'attentat à la pudeur sans violence, sur deux enfants âgées de moins de quinze ans, est condamné à six ans de réclusion.

Un attentat à la pudeur avec violence sur une femme

Ventes immobilières.

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES

MAISON, BOIS, PRÉS, CLOS

Etude de M. REMOND, avoué à Versailles. Vente, en la mairie de Meulan, le dimanche 21 septembre, à midi, par le ministère de M. LECOMTE et POTIER DE LA BERTIELLE, notaires, Premièrement, d'une grande MAISON DE CAMPAGNE, jouissant d'une vue magnifique, avec jardins, pièces d'eau, verger et autres dépendances, située à Mézy, près Meulan. Mise à prix : 50,000 fr.

Mise à prix : 25,000 fr. Cinqième, 10 hectares 75 ares 40 centiares de PRÉ, terroir de Mézy, formant l'île dite Saint-Germain-de-Mézy. Revenu : 1,160 fr. Mise à prix : 27,000 fr. Sixième, le CLOS du Port-Frolois, de 1 hectare 4 ares, avec de beaux espaliers, sur le bord de la Seine, en trois lots susceptibles de réunion. Mise à prix : 6,226 fr.

Ventes mobilières.

FOND DE M. DE VINS RESTAURANT

Etude de M. NIGEON, avoué à Paris, rue de Hanovre, 5. Le 1er septembre 1862, heure de midi, vente, en l'étude de M. LEJEUNE, notaire à Paris, rue Le Peletier, 29. D'un FONDS de commerce de MARCHAND DE VINS RESTAURANT exploité à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 92, ensemble l'achalandage et le droit au bail. Mise à prix : 5,000 fr.

SEMAINE LONDRES

Prospectus franco. Passage Mirès, 5. LE CHOCOLAT PURGATIF De Desbrières est le plus efficace et le plus agréable des purgatifs. Pharmacie, r. Lepeletier, 9, Paris.

Librairie centrale des Chemins de fer, rue Bergère, 20, à Paris.

NAPOLEON CHAIX & Co.

TRAITE DU

CONTRAT DE TRANSPORT

PAR TERRE EN GENERAL ET SPECIALEMENT PAR CHEMINS DE FER Par D.-Ch. DUVERDY, docteur en droit, avocat à la Cour impériale. Un volume in-8°. — Prix : 7 fr.

LA PÊCHE A LA LIGNE ET AU FILET

DANS LES EAUX DOUCES DE LA FRANCE. Par N. GUILLEMARD. Un volume in-12. — Prix : 2 francs. A la Bibliothèque des Chemins de fer, L. HACHETTE & Co, rue Pierre-Sarrasin, 14, à Paris.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire, pour l'année 1862, dans le MONITEUR UNIVERSEL, la GAZETTE DES TRIBUNAUX, le DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

SOCIÉTÉS.

Toutefois les créations, souscriptions et endossements d'effets de commerce et tous actes pouvant créer des engagements pour la société, doivent porter la signature des deux associés. Cabinet de M. BELUZE, rue Baillet, 3. Par acte sous seings privés, en date à Paris du quinze août mil huit cent soixante-deux, enregistré. M. Jean-Louis KNEIP, facteur de pianos, demeurant à Paris, faubourg-du-Temple, n. 54. Et Jean-François DUPONT, sculpteur, demeurant à Paris, rue du Faubourg-du-Temple, 54. Ont formé une société en noms collectifs sous la raison sociale : DUPONT et Co, pour l'exploitation d'un café-brasserie et débit de vins et liqueurs, dont le siège est à Paris, rue du Faubourg-du-Temple, 44. La signature sociale sera : DUPONT et Co.

tribunaux de commerce. Tribunal de Commerce. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures. Faillites. Jugement du Tribunal de Commerce de la Seine du 26 août 1862, lequel déclare résolu, pour inexécution des conditions, le concordat passé le 13 octobre 1857 entre le sieur HOLLÉ (Jean-Baptiste), md de vins, demeurant à Paris, rue Charlot, n. 54, ci-devant, actuellement fab. de houppes, demeurant à Paris-Ménilmontant, rue de Juillet, 20, et ses créanciers (N° 4422 du gr.).

TRIBUNAL DE COMMERCE. Avis. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures. Faillites. Jugement du Tribunal de Commerce de la Seine du 26 août 1862, lequel déclare résolu, pour inexécution des conditions, le concordat passé le 13 octobre 1857 entre le sieur HOLLÉ (Jean-Baptiste), md de vins, demeurant à Paris, rue Charlot, n. 54, ci-devant, actuellement fab. de houppes, demeurant à Paris-Ménilmontant, rue de Juillet, 20, et ses créanciers (N° 4422 du gr.).

TRIBUNAL DE COMMERCE. Avis. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures. Faillites. Jugement du Tribunal de Commerce de la Seine du 26 août 1862, lequel déclare résolu, pour inexécution des conditions, le concordat passé le 13 octobre 1857 entre le sieur HOLLÉ (Jean-Baptiste), md de vins, demeurant à Paris, rue Charlot, n. 54, ci-devant, actuellement fab. de houppes, demeurant à Paris-Ménilmontant, rue de Juillet, 20, et ses créanciers (N° 4422 du gr.).

TRIBUNAL DE COMMERCE. Avis. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures. Faillites. Jugement du Tribunal de Commerce de la Seine du 26 août 1862, lequel déclare résolu, pour inexécution des conditions, le concordat passé le 13 octobre 1857 entre le sieur HOLLÉ (Jean-Baptiste), md de vins, demeurant à Paris, rue Charlot, n. 54, ci-devant, actuellement fab. de houppes, demeurant à Paris-Ménilmontant, rue de Juillet, 20, et ses créanciers (N° 4422 du gr.).

TRIBUNAL DE COMMERCE. Avis. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures. Faillites. Jugement du Tribunal de Commerce de la Seine du 26 août 1862, lequel déclare résolu, pour inexécution des conditions, le concordat passé le 13 octobre 1857 entre le sieur HOLLÉ (Jean-Baptiste), md de vins, demeurant à Paris, rue Charlot, n. 54, ci-devant, actuellement fab. de houppes, demeurant à Paris-Ménilmontant, rue de Juillet, 20, et ses créanciers (N° 4422 du gr.).

TRIBUNAL DE COMMERCE. Avis. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures. Faillites. Jugement du Tribunal de Commerce de la Seine du 26 août 1862, lequel déclare résolu, pour inexécution des conditions, le concordat passé le 13 octobre 1857 entre le sieur HOLLÉ (Jean-Baptiste), md de vins, demeurant à Paris, rue Charlot, n. 54, ci-devant, actuellement fab. de houppes, demeurant à Paris-Ménilmontant, rue de Juillet, 20, et ses créanciers (N° 4422 du gr.).

TRIBUNAL DE COMMERCE. Avis. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures. Faillites. Jugement du Tribunal de Commerce de la Seine du 26 août 1862, lequel déclare résolu, pour inexécution des conditions, le concordat passé le 13 octobre 1857 entre le sieur HOLLÉ (Jean-Baptiste), md de vins, demeurant à Paris, rue Charlot, n. 54, ci-devant, actuellement fab. de houppes, demeurant à Paris-Ménilmontant, rue de Juillet, 20, et ses créanciers (N° 4422 du gr.).

TRIBUNAL DE COMMERCE. Avis. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures. Faillites. Jugement du Tribunal de Commerce de la Seine du 26 août 1862, lequel déclare résolu, pour inexécution des conditions, le concordat passé le 13 octobre 1857 entre le sieur HOLLÉ (Jean-Baptiste), md de vins, demeurant à Paris, rue Charlot, n. 54, ci-devant, actuellement fab. de houppes, demeurant à Paris-Ménilmontant, rue de Juillet, 20, et ses créanciers (N° 4422 du gr.).

TRIBUNAL DE COMMERCE. Avis. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures. Faillites. Jugement du Tribunal de Commerce de la Seine du 26 août 1862, lequel déclare résolu, pour inexécution des conditions, le concordat passé le 13 octobre 1857 entre le sieur HOLLÉ (Jean-Baptiste), md de vins, demeurant à Paris, rue Charlot, n. 54, ci-devant, actuellement fab. de houppes, demeurant à Paris-Ménilmontant, rue de Juillet, 20, et ses créanciers (N° 4422 du gr.).

TRIBUNAL DE COMMERCE. Avis. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures. Faillites. Jugement du Tribunal de Commerce de la Seine du 26 août 1862, lequel déclare résolu, pour inexécution des conditions, le concordat passé le 13 octobre 1857 entre le sieur HOLLÉ (Jean-Baptiste), md de vins, demeurant à Paris, rue Charlot, n. 54, ci-devant, actuellement fab. de houppes, demeurant à Paris-Ménilmontant, rue de Juillet, 20, et ses créanciers (N° 4422 du gr.).